

République Française
Département HAUTE-MARNE
Commune de VARENNES SUR AMANCE

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juillet 2024

L'an 2024 et le 9 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du billard à la Mairie sous la présidence de Mme DENIS Malou, Maire

Présents : Mme DENIS Malou, Maire, Mmes : CHANGEY Katia, VAN BOCKHOVE Hillegonda, Melle MAURON Sandra, MM : CORRIAUX Jean-Luc, GRASPERGE Emmanuel, SAUSSOIS Olivier, VAN CAUWENBERGH Jurgen
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme JOLLIVET Chantal à Melle MAURON Sandra
Excusé(s) : Mme SERRAILLE Laure, M. VOYARD Loïc

Nombre de membres

- Afférents au conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/07/2024

Date d'affichage : 04/07/2024

A été nommé(e) secrétaire : Melle MAURON Sandra

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMpte-rendu du conseil municipal en date du 10 Juin 2024

ENTRETIEN DES GRANDS ESPACES VERTS - réf : 2024-30

SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DES 3 PROVINCES - réf : 2024-31

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS 19 PLACE DE L'ÉGLISE - réf : 2024-32

ÉTANG DE VARENNES-SUR-AMANCE - RENFORCEMENT DES BERGES COTÉ ROUTE ET RETOUR VERS LA PURGE :

VALIDATION DU PROJET - réf : 2024-33

VENTE DE PARCELLES SUR LE TERRITOIRE DE CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES - réf : 2024-34

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1 - réf : 2024-35

COMpte-rendu du conseil municipal en date du 10 Juin 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 10 juin 2024.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

ENTRETIEN DES GRANDS ESPACES VERTS - réf : 2024-30

Le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été évoqué le besoin d'une aide complémentaire pour le travail de l'agent communal sur l'entretien des grands espaces verts (zone de tonte de l'étang, stade de foot et ses abords, abords du terrain de tennis, abords du cimetière, abords des ruelles Chotêtre et Sainte Barbe).

Après consultation, le Maire expose le devis reçu pour l'ensemble de ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de DEFIS 52200 LANGRES pour l'entretien des grands espaces verts (zone de tonte de l'étang, stade de foot et ses abords, abords du terrain de tennis, abords du cimetière, abords des ruelles Chotêtre et Sainte Barbe) avec une remise en état des espaces non tondus et l'entretien pour la fin d'année 2024 pour un montant 8 549.08 € avec la cotisation adhésion inclue.

- d'autoriser le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DES 3 PROVINCES - réf : 2024-31

Le Maire expose la nouvelle demande de subvention via le formulaire adéquat de l'Association pour le Développement du Pays des 3 Provinces.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'Association pour le Développement du Pays des 3 Provinces une subvention pour 2024 d'un montant de 150 €

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉLÉGATION AU MAIRE POUR LA LOCATION DE L'APPARTEMENT SIS 19 PLACE DE L'ÉGLISE - réf : 2024-32

Mme le Maire informe l'assemblée que l'appartement sis 19 Place de l'Église sera à nouveau disponible à la location à compter du 17 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de modifier et de fixer, pour la location de l'appartement sis 19 Place de l'Église, le loyer à 300.00 €, une caution d'un mois est demandée
- de proposer la location en priorité à la personne ayant fait la demande de logement
- de donner délégation au Maire avec l'avis du conseil municipal pour choisir d'autres locataires qui postuleront pour louer cet appartement communal si la location n'a pas abouti.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier, et notamment le bail correspondant.
- d'autoriser le Maire à faire effectuer les travaux de remise en état du logement avant une nouvelle location (doublage du mur côté garage, pose d'un radiateur, pose d'une VMC et remise en état des peintures partielles, ...)

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire informe qu'une autre demande de logement pour une personne seule a été faite auprès d'un conseiller municipal. L'appartement du 2ème étage sis 2 Place de l'Église lui sera proposé.

ÉTANG DE VARENNES-SUR-AMANCE - RENFORCEMENT DES BERGES COTÉ ROUTE ET RETOUR VERS LA PURGE : VALIDATION DU PROJET - réf : 2024-33

Madame le Maire expose le résultat des demandes de subventions pour le projet de renforcement des berges côté route et retour vers la purge de l'étang de Varennes-sur-Amance.

Vu le devis réactualisé pour ces travaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de valider le projet de renforcement des berges côté route et retour vers la purge de l'étang de Varennes-sur-Amance pour un montant de 27 124.88 € HT (32 549.85 € TTC)
- de valider le plan de financement comme suit :
 - Conseil départemental : 4 806.00 €
 - Maître d'ouvrage : 22 318.88 € + la TVA de 5 424.97 € soit un total de 27 743.85 €
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- que les travaux soient effectués dès que le temps le permettra en automne 2024

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE PARCELLES SUR LE TERRITOIRE DE CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES - réf : 2024-34

Le Maire expose une proposition d'achat des parcelles sur le territoire de Champigny-sous-Varennes dont la commune de Varennes-sur-Amance est toujours propriétaire.

Vu l'estimation du Service des domaines

Considérant que la proposition englobe l'ensemble des parcelles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accepter la proposition de M. ROYER Frédéric d'achat des parcelles sur le territoire de Champigny-sous-Varennes suivantes au prix de 1 700.00 € net vendeur :
 - Parcalle cadastrée C 005 lieu-dit "Sous la Souevre" d'une contenance de 17 a 66 ca
 - Parcalle cadastrée C 024 lieu-dit "Sous la Souevre" d'une contenance de 14 a 65 ca
 - Parcalle cadastrée C 114 lieu-dit "La Riverelle" d'une contenance de 17 a 66 ca
 - Parcalle cadastrée ZD 083 lieu-dit "Tremblais" d'une contenance de 51 a 20 ca
 - Parcalle cadastrée ZD 086 lieu-dit "Tremblais" d'une contenance de 14 a 30 ca
- De nommer Maître GENDROT Nicolas, notaire à Fayl-Billot, pour établir l'acte de vente
- Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1 - réf : 2024-35

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Compte 165	+	262 €
Compte 2188	-	262 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Téléphonie - Fermeture du réseau cuivre

Le Maire expose le courrier reçu d'ORANGE relatif à la fermeture du réseau cuivre.

Notre commune a été présélectionnée pour être intégrée au lot n° 4 de fermeture du réseau cuivre, dont la date de fermeture technique intervientrait en janvier 2028. A cette date, l'ensemble des services téléphoniques sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs de ce réseau devront avoir migré sur une autre technologie disponible, telles que la fibre optique, les réseaux très haut débit mobile et le satellite.

En mairie, le 11/07/2024
Le Maire, Malou DENIS